

**La Corporation de services du
Barreau du Québec**

**États financiers
aux 31 mars 2022 et 2021**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
États financiers	
Fonds d'opérations	
Revenus et dépenses	7
Résultat global	8
Surplus réservé	9
Variation des surplus	10
Situation financière	11
Fonds de prêts d'honneur	
Revenus, dépenses et résultat global	12
Variation du surplus réservé	12
Situation financière	13
Fonds de prévoyance	
Revenus, dépenses et résultat global	14
Variation du surplus réservé	14
Situation financière	15
Fonds d'assurance	
Revenus, dépenses et résultat global	16
Variation du surplus réservé	16
Situation financière	17
Fonds de projets spéciaux	
Revenus, dépenses et résultat global	18
Variation du surplus réservé	18
Situation financière	19
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	
Revenus, dépenses et résultat global	20
Variation du surplus réservé	20
Situation financière	21
Situation financière cumulée	22
Revenus et dépenses cumulés	23
Résultat global cumulé	24
Variations des surplus cumulées	25
Flux de trésorerie cumulés	26
Notes complémentaires	27 - 45

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

Aux membres de
La Corporation de services du Barreau du Québec

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme La Corporation de services du Barreau du Québec (ci-après « la corporation »), qui comprennent les états de la situation financière cumulée et de la situation financière des fonds d'opérations, de prêts d'honneur, de prévoyance, d'assurance, de projets spéciaux et de développement du fonds de placement du Barreau du Québec aux 31 mars 2022 et 2021 et les états des revenus et dépenses cumulés, du résultat global cumulé, des revenus et dépenses et du résultat global du fonds d'opérations, des revenus, dépenses et résultat global du fonds de prêts d'honneur, du fonds de prévoyance, du fonds d'assurance, du fonds de projets spéciaux et du fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec, des variations des surplus cumulées, du surplus réservé et de la variation des surplus du fonds d'opérations, de la variation du surplus réservé du fonds de prêts d'honneur, du fonds de prévoyance, du fonds d'assurance, du fonds de projets spéciaux et du fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec, et des flux de trésorerie cumulés pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la corporation aux 31 mars 2022 et 2021 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la corporation conformément

aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Les états financiers ont été préparés pour permettre à la corporation de se conformer aux exigences du *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*. En conséquence, il est possible que les états financiers ne puissent se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres de la corporation et à l'Autorité des marchés financiers et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la corporation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la corporation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la corporation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la corporation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la corporation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 9 juin 2022

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A116823

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Revenus et dépenses

pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021
(en dollars canadiens)

	2022	2021
	\$	\$
Revenus		
Retours d'escomptes	10 926	9 262
Revenus nets de placements (note 6)	98 918	185 811
Commandites diverses	520 549	485 000
Honoraires de gestion – Fonds de placement du Barreau du Québec	1 131 454	963 860
Service informatique en ligne	402 581	308 924
Autres	158	275
	<u>2 164 586</u>	<u>1 953 132</u>
Dépenses		
Traitements et charges sociales	572 418	529 625
Frais de gestion – Barreau du Québec	31 212	30 600
Charges locatives – Barreau du Québec	30 450	33 768
Déplacements et séjours	407	40
Fournitures et frais de bureau	56 370	44 345
Entretien et location d'équipement	12 551	27 385
Honoraires professionnels	63 956	18 915
Honoraires – fonds du marché monétaire	39 038	27 362
Conseil d'administration	2 772	671
Congrès et kiosques	39	932
Annonces et publicité	48 600	39 945
Commandites	1 250	
Publicité et administration – Fonds de placement du Barreau du Québec	384 189	302 983
Soutien informatique	119 318	113 070
Tournée d'information et développement	3 536	2 323
Amortissement des immobilisations corporelles	6 742	5 648
	<u>1 372 848</u>	<u>1 177 612</u>
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	<u><u>791 738</u></u>	<u><u>775 520</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Résultat global

pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021
(en dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	791 738	775 520
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement aux revenus et dépenses		
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	<u>174 600</u>	<u>(5 600)</u>
Résultat global	<u><u>966 338</u></u>	<u><u>769 920</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Fonds d'opérations

Surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

						2022	2021
	Fonctionnement général	Fonds de placement	Franchise du comité d'examen	Franchises d'assurances	Autorité des marchés financiers	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	950 000	75 000	100 000	25 000	100 000	1 250 000	1 200 000
Virement							50 000
Solde à la fin	<u>950 000</u>	<u>75 000</u>	<u>100 000</u>	<u>25 000</u>	<u>100 000</u>	<u>1 250 000</u>	<u>1 250 000</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Variation des surplus

pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

	2022			
	Réservé	Investi en immobilisations	Libre	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 250 000	17 332	2 891 296	4 158 628
Contribution au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec			(801 000)	(801 000)
Investissement en immobilisations		9 999	(9 999)	
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses		(6 742)	798 480	791 738
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 9)			174 600	174 600
	—	3 257	162 081	165 338
Solde à la fin	1 250 000	20 589	3 053 377	4 323 966
	2021			
	Réservé	Investi en immobilisations	Libre	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	1 200 000	7 893	2 665 815	3 873 708
Contribution au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec			(480 000)	(480 000)
Contribution au fonds de prêts d'honneur			(5 000)	(5 000)
Investissement en immobilisations		15 087	(15 087)	
Virement	50 000		(50 000)	
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses		(5 648)	781 168	775 520
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 9)			(5 600)	(5 600)
	50 000	9 439	225 481	284 920
Solde à la fin	1 250 000	17 332	2 891 296	4 158 628

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'opérations
Situation financière
 aux 31 mars 2022 et 2021
 (en dollars canadiens)

	2022	2021
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	238 937	625 097
Intérêts courus sur les placements	4 829	2 129
Avances au fonds d'assurance, sans intérêt, encaissables sur demande	1 123 310	923 310
Avances au fonds de projets spéciaux, sans intérêt, encaissables sur demande	331 888	235 835
Avances au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec, sans intérêt, encaissables sur demande	886 483	823 605
Retours d'escomptes à recevoir et autres	233 752	245 608
Frais payés d'avance	27 643	26 452
	<u>2 846 842</u>	<u>2 882 036</u>
Placements (note 7)	1 785 170	1 791 097
Immobilisations corporelles (note 8)	20 589	17 332
Actif net au titre des prestations définies (note 9)	146 000	
	<u>4 798 601</u>	<u>4 690 465</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	224 612	303 694
Revenus perçus par anticipation	117 433	97 954
Dus au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	33 387	9 986
Dû au fonds de prêts d'honneur, sans intérêt		5 000
Dû au fonds de prévoyance, sans intérêt, remboursable sur demande	99 203	99 203
	<u>474 635</u>	<u>515 837</u>
Passif net au titre des prestations définies (note 9)		16 000
	<u>474 635</u>	<u>531 837</u>
SURPLUS		
Réservé	1 250 000	1 250 000
Investi en immobilisations	20 589	17 332
Libre	3 053 377	2 891 296
	<u>4 323 966</u>	<u>4 158 628</u>
	<u>4 798 601</u>	<u>4 690 465</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prêts d'honneur
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021
(en dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL		
Revenus		
Revenus nets de placements (note 6)	295	369
Dépenses		
Créances douteuses	587	9 323
Frais bancaires	6	
	<u>593</u>	<u>9 323</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(298)</u>	<u>(8 954)</u>
VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ		
Solde au début	101 875	105 829
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	(298)	(8 954)
Contribution du fonds d'opérations		5 000
Solde à la fin	<u>101 577</u>	<u>101 875</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prêts d'honneur
Situation financière
 aux 31 mars 2022 et 2021
 (en dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	101 577	96 287
Avances au fonds d'opérations, sans intérêt		5 000
Prêts d'honneur à recevoir, sans intérêt		<u>588</u>
	<u>101 577</u>	<u>101 875</u>
 SURPLUS RÉSERVÉ	 <u>101 577</u>	 <u>101 875</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prévoyance
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021
(en dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
<i>REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL</i>		
Revenus nets de placements (note 6), excédent des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>31 697</u>	<u>67 832</u>
<i>VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ</i>		
Solde au début	834 096	766 264
Excédent des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>31 697</u>	<u>67 832</u>
Solde à la fin	<u>865 793</u>	<u>834 096</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de prévoyance
Situation financière
 aux 31 mars 2022 et 2021
 (en dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Intérêts courus sur les placements	54	24
Avance au fonds d'opérations, sans intérêt, encaissable sur demande	<u>99 203</u>	<u>99 203</u>
	99 257	99 227
Placements (note 7)	<u>766 559</u>	<u>734 894</u>
	<u><u>865 816</u></u>	<u><u>834 121</u></u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	23	25
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>865 793</u>	<u>834 096</u>
	<u><u>865 816</u></u>	<u><u>834 121</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'assurance
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021
(en dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL		
Revenus nets de placements (note 6)	161 321	302 833
Dépenses		
Promotion du programme personnalisé d'assurance	<u>200 000</u>	<u>200 000</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(38 679)</u>	<u>102 833</u>
VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ		
Solde au début	1 838 928	1 736 095
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(38 679)</u>	<u>102 833</u>
Solde à la fin	<u>1 800 249</u>	<u>1 838 928</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds d'assurance
Situation financière
 aux 31 mars 2022 et 2021
 (en dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Encaisse	34 948	34 843
Intérêts courus sur les placements	<u>8 958</u>	<u>3 950</u>
	43 906	38 793
Placements (note 7)	<u>3 083 768</u>	<u>2 927 912</u>
	<u><u>3 127 674</u></u>	<u><u>2 966 705</u></u>
 PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	204 115	204 467
Dus au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursables sur demande	<u>1 123 310</u>	<u>923 310</u>
	1 327 425	1 127 777
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>1 800 249</u>	<u>1 838 928</u>
	<u><u>3 127 674</u></u>	<u><u>2 966 705</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de projets spéciaux
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021
(en dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL		
Revenus nets de placements (note 6)	52 913	113 673
Dépenses		
Honoraires professionnels – planification stratégique	24 503	24 224
Commandites	10 000	10 000
Projets informatiques	52 207	
	<u>86 710</u>	<u>34 224</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(33 797)</u>	<u>79 449</u>
VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ		
Solde au début	999 377	919 928
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(33 797)</u>	<u>79 449</u>
Solde à la fin	<u>965 580</u>	<u>999 377</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de projets spéciaux
Situation financière
 aux 31 mars 2022 et 2021
 (en dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Frais payés d'avance	9 344	
Placements (note 7)	<u>1 000 000</u>	
	1 009 344	-
Placements (note 7)	<u>288 124</u>	<u>1 235 212</u>
	<u><u>1 297 468</u></u>	<u><u>1 235 212</u></u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Dus au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursables sur demande	331 888	235 835
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>965 580</u>	<u>999 377</u>
	<u><u>1 297 468</u></u>	<u><u>1 235 212</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec
Revenus, dépenses et résultat global
Variation du surplus réservé

pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021
(en dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
REVENUS, DÉPENSES ET RÉSULTAT GLOBAL		
Revenus nets de placements (note 6)	<u>37 728</u>	<u>81 050</u>
Dépenses		
Traitements et charges sociales	676 513	431 199
Développement de la distribution	45 537	24 930
Site Web WinFund	85 490	84 720
Centre d'appels	18 312	16 339
Évaluation du service	12 000	
	<u>837 852</u>	<u>557 188</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	<u>(800 124)</u>	<u>(476 138)</u>
VARIATION DU SURPLUS RÉSERVÉ		
Solde au début	<u>26 823</u>	<u>22 961</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses et résultat global	(800 124)	(476 138)
Contribution du fonds d'opérations	<u>801 000</u>	<u>480 000</u>
	<u>876</u>	<u>3 862</u>
Solde à la fin	<u>27 699</u>	<u>26 823</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec
Situation financière
 aux 31 mars 2022 et 2021
 (en dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Autres débiteurs	734	
Frais payés d'avance	<u>24 409</u>	
	25 143	—
Placements (note 7)	<u>918 452</u>	<u>880 724</u>
	<u><u>943 595</u></u>	<u><u>880 724</u></u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	29 413	30 296
Dus au fonds d'opérations, sans intérêt, remboursables sur demande	<u>886 483</u>	<u>823 605</u>
	915 896	853 901
SURPLUS RÉSERVÉ	<u>27 699</u>	<u>26 823</u>
	<u><u>943 595</u></u>	<u><u>880 724</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Situation financière cumulée

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

							2022	2021
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Éliminations	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	Total \$
ACTIFS								
Actifs courants								
Encaisse	238 937	101 577		34 948				375 462
Intérêts courus sur les placements	4 829		54	8 958				13 841
Avances au fonds d'opérations			99 203				(99 203)	
Avances au fonds d'assurance	1 123 310						(1 123 310)	
Avances au fonds de projets spéciaux	331 888						(331 888)	
Avances au fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	886 483						(886 483)	
Retours d'escomptes à recevoir et autres	233 752					734		234 486
Prêts d'honneur à recevoir, sans intérêt								245 608
Frais payés d'avance	27 643				9 344	24 409		588
Placements (note 7)					1 000 000			26 452
	<u>2 846 842</u>	<u>101 577</u>	<u>99 257</u>	<u>43 906</u>	<u>1 009 344</u>	<u>25 143</u>	<u>(2 440 884)</u>	<u>1 685 185</u>
Placements (note 7)	1 785 170		766 559	3 083 768	288 124	918 452		7 569 839
Immobilisations corporelles (note 8)	20 589							20 589
Actif net au titre des prestations définies (note 9)	146 000							146 000
	<u>4 798 601</u>	<u>101 577</u>	<u>865 816</u>	<u>3 127 674</u>	<u>1 297 468</u>	<u>943 595</u>	<u>(2 440 884)</u>	<u>8 693 847</u>
								<u>8 622 149</u>
PASSIFS								
Passifs courants								
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	224 612		23	204 115		29 413		458 163
Revenus perçus par anticipation	117 433							117 433
Dus au fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	33 387							33 387
Dus au fonds d'opérations				1 123 310	331 888	886 483	(2 341 681)	9 986
Dû au fonds de prêts d'honneur								
Dû au fonds de prévoyance	99 203						(99 203)	
	<u>474 635</u>	<u>—</u>	<u>23</u>	<u>1 327 425</u>	<u>331 888</u>	<u>915 896</u>	<u>(2 440 884)</u>	<u>608 983</u>
Passif net au titre des prestations définies (note 9)								16 000
	<u>474 635</u>	<u>—</u>	<u>23</u>	<u>1 327 425</u>	<u>331 888</u>	<u>915 896</u>	<u>(2 440 884)</u>	<u>662 422</u>
SURPLUS								
Réservé	1 250 000	101 577	865 793	1 800 249	965 580	27 699		5 010 898
Investi en immobilisations	20 589							20 589
Libre	3 053 377							3 053 377
	<u>4 323 966</u>	<u>101 577</u>	<u>865 793</u>	<u>1 800 249</u>	<u>965 580</u>	<u>27 699</u>	<u>—</u>	<u>8 084 864</u>
	<u>4 798 601</u>	<u>101 577</u>	<u>865 816</u>	<u>3 127 674</u>	<u>1 297 468</u>	<u>943 595</u>	<u>(2 440 884)</u>	<u>8 693 847</u>
								<u>8 622 149</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

La Corporation de services du Barreau du Québec

Revenus et dépenses cumulés

pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

							2022	2021
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus								
Retours d'escomptes	10 926						10 926	9 262
Revenus nets de placements (note 6)	98 918	295	31 697	161 321	52 913	37 728	382 872	751 568
Commandites diverses	520 549						520 549	485 000
Honoraires de gestion – Fonds de placement du Barreau du Québec	1 131 454						1 131 454	963 860
Service informatique en ligne	402 581						402 581	308 924
Autres	158						158	275
	<u>2 164 586</u>	<u>295</u>	<u>31 697</u>	<u>161 321</u>	<u>52 913</u>	<u>37 728</u>	<u>2 448 540</u>	<u>2 518 889</u>
Dépenses								
Traitements et charges sociales	572 418					676 513	1 248 931	960 824
Frais de gestion – Barreau du Québec	31 212						31 212	30 600
Charges locatives – Barreau du Québec	30 450						30 450	33 768
Déplacements et séjours	407						407	40
Fournitures et frais de bureau	56 370	6					56 376	44 345
Entretien et location d'équipement	12 551						12 551	27 385
Honoraires professionnels et évaluation du service	63 956				24 503	12 000	100 459	43 139
Honoraires – fonds du marché monétaire	39 038						39 038	27 362
Développement de la distribution						45 537	45 537	24 930
Conseil d'administration	2 772						2 772	671
Congrès et kiosques	39						39	932
Annonces et publicité	48 600						48 600	39 945
Commandites	1 250				10 000		11 250	10 000
Publicité et administration – Fonds de placement du Barreau du Québec	384 189						384 189	302 983
Soutien informatique	119 318						119 318	113 070
Projets informatiques					52 207		52 207	
Site Web WinFund						85 490	85 490	84 720
Centre d'appels						18 312	18 312	16 339
Promotion du programme personnalisé d'assurance				200 000			200 000	200 000
Tournée d'information et développement	3 536						3 536	2 323
Créances douteuses		587					587	9 323
Amortissement des immobilisations corporelles	6 742						6 742	5 648
	<u>1 372 848</u>	<u>593</u>	<u>–</u>	<u>200 000</u>	<u>86 710</u>	<u>837 852</u>	<u>2 498 003</u>	<u>1 978 347</u>
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	<u>791 738</u>	<u>(298)</u>	<u>31 697</u>	<u>(38 679)</u>	<u>(33 797)</u>	<u>(800 124)</u>	<u>(49 463)</u>	<u>540 542</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec
Résultat global cumulé

pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

							2022	2021
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	791 738	(298)	31 697	(38 679)	(33 797)	(800 124)	(49 463)	540 542
Autres éléments du résultat global Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement aux revenus et dépenses								
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 9)	174 600						174 600	(5 600)
Total des autres éléments du résultat global	174 600	-	-	-	-	-	174 600	(5 600)
Résultat global cumulé	966 338	(298)	31 697	(38 679)	(33 797)	(800 124)	125 137	534 942

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Variations des surplus cumulés

pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021
(en dollars canadiens)

	2022			
	Réservé	Investi en	Libre	Total
	\$	immobilisations \$	\$	\$
Solde au début	5 051 099	17 332	2 891 296	7 959 727
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(841 201)	(6 742)	798 480	(49 463)
Investissement en immobilisations		9 999	(9 999)	
Contribution du fonds d'opérations	801 000		(801 000)	
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 9)			174 600	174 600
	(40 201)	3 257	162 081	125 137
Solde à la fin	5 010 898	20 589	3 053 377	8 084 864
				2021
	Réservé	Investi en	Libre	Total
	\$	immobilisations \$	\$	\$
Solde au début	4 751 077	7 893	2 665 815	7 424 785
Résultat global pour l'exercice				
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(234 978)	(5 648)	781 168	540 542
Investissement en immobilisations		15 087	(15 087)	
Contribution du fonds d'opérations	485 000		(485 000)	
Virement	50 000		(50 000)	
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies (note 9)			(5 600)	(5 600)
	300 022	9 439	225 481	534 942
Solde à la fin	5 051 099	17 332	2 891 296	7 959 727

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Flux de trésorerie cumulés

pour les exercices terminés les 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	(49 463)	540 542
Amortissement des immobilisations corporelles	6 742	5 648
Provision de prêts d'honneur à recevoir	587	9 323
Variation nette de la juste valeur des placements	(367 241)	(732 090)
Écart entre les montants déboursés au titre des régimes de retraite et les dépenses de l'exercice	12 600	6 400
Variations d'éléments du fonds de roulement		
Intérêts courus sur les placements	(7 738)	356
Retours d'escomptes à recevoir et autres	11 122	43 673
Prêts d'honneur à recevoir	1	687
Frais payés d'avance	(34 944)	10 464
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(80 319)	88 706
Revenus perçus par anticipation	<u>19 479</u>	<u>(30 263)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(489 174)</u>	<u>(56 554)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des acquisitions et des cessions de placements	95 007	(17 053)
Variation nette des avances au RCREB		7 425
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(9 999)</u>	<u>(15 087)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>85 008</u>	<u>(24 715)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des dus au fonds général du Barreau du Québec et flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>23 401</u>	<u>7 388</u>
Diminution nette de l'encaisse	<u>(380 765)</u>	<u>(73 881)</u>
Encaisse au début	<u>756 227</u>	<u>830 108</u>
Encaisse à la fin	<u><u>375 462</u></u>	<u><u>756 227</u></u>
Informations additionnelles		
Intérêts encaissés liés aux activités de fonctionnement	<u>2 356</u>	<u>2 781</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

La Corporation de services du Barreau du Québec (ci-après « la corporation ») est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec). Son siège social, qui est aussi son établissement d'affaires principal, est situé au 445, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 3T8.

La corporation assume l'administration et la surveillance de régimes volontaires d'assurance, de régimes de retraite et de tout autre service proposé principalement aux membres du Barreau du Québec. La corporation est considérée comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

Les états financiers ont été approuvés et autorisés pour publication le 9 juin 2022 par le conseil d'administration.

2 - BASE D'ÉTABLISSEMENT

Conformité aux IFRS

Les présents états financiers de la corporation ont été établis conformément au référentiel d'information financière indiqué, pour les états financiers transmis par les personnes inscrites, au sous-paragraphe 3 a) de l'article 3.2 du *Règlement 52-107 sur les principes comptables et normes d'audit acceptables*. Ce règlement exige que les états financiers soient établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, sauf qu'ils doivent comptabiliser les participations dans les filiales, les entités contrôlées conjointement et les entreprises associées de la manière prévue pour les états financiers individuels dans IAS 27.

Base d'évaluation

Les états financiers de la corporation ont été établis selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle de la corporation est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la corporation exerce ses activités, laquelle est la monnaie de présentation.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière cohérente par les fonds de la corporation à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

Actifs et passifs financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la corporation devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers de la corporation sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Juste valeur par le biais du résultat net;
- Coût amorti.

Tous les revenus et dépenses se rapportant aux actifs financiers comptabilisés dans les revenus et dépenses sont présentés dans les revenus nets de placements.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'il ne répond pas aux conditions pour être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global. Les placements sont classés dans cette catégorie et sont évalués à leur juste valeur selon le dernier cours acheteur. Les variations de la juste valeur sont imputées à l'excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses dans les revenus nets de placements.

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers qui remplissent les conditions suivantes sont ensuite évalués au coût amorti : l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels, et les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif.

L'encaisse, les intérêts courus sur les placements, les retours d'escomptes à recevoir et autres, et les prêts d'honneur à recevoir sont classés comme des actifs financiers au coût amorti.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passifs financiers

Les comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement ainsi que les dus au fonds général du Barreau du Québec sont évalués au coût amorti.

Dépréciation des actifs financiers

La corporation comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers évalués au coût amorti. Le montant des pertes de crédit attendues est mis à jour chaque date de clôture pour rendre compte des variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier respectif. Toute variation du montant de pertes de crédit attendues est comptabilisée dans l'excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses.

La corporation comptabilise les pertes de crédit attendues pour la durée de vie de tous ses actifs financiers évalués au coût amorti en utilisant une méthode simplifiée. Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie correspondent aux pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue. L'évaluation des pertes de crédit attendues reflète des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles ainsi que des prévisions des événements et de la conjoncture économique et tient compte des facteurs propres aux débiteurs, de l'état général de l'économie et d'une appréciation de l'orientation aussi bien actuelle que prévue des conditions ayant cours à la date de clôture, y compris la valeur temps de l'argent, s'il y a lieu.

Constatation des revenus

Pour déterminer si elle doit comptabiliser des revenus des activités ordinaires, la corporation procède aux cinq étapes suivantes :

1. Identification du contrat conclu avec un client;
2. Identification des obligations de prestation;
3. Détermination du prix de transaction;
4. Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation;
5. Comptabilisation des revenus des activités ordinaires lorsque les obligations de prestation sont remplies (ou à mesure qu'elles sont remplies).

Les revenus de retours d'escomptes, de commandites diverses, d'honoraires de gestion du régime enregistré d'épargne-retraite collectif et les autres revenus sont comptabilisés lorsque les services sont fournis ou que les conditions à l'obtention des revenus sont remplies. Ils sont comptabilisés lorsque le montant des services peut être évalué de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la corporation.

En ce qui concerne la vente des droits d'utilisation de logiciels, la période visée par la licence commence dès la livraison de celle-ci et elle est comptabilisée selon la méthode linéaire sur la durée de l'entente. La portion des revenus attribuables aux exercices suivants est présentée à titre de revenus perçus par anticipation.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les revenus évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir par la corporation sont présentés dans les revenus et dépenses déduction faite des retours et des rabais prévus. Ils excluent les taxes de vente.

Les intérêts sur les placements sont comptabilisés en résultat net au moment où ils sont gagnés sous la rubrique Revenus nets de placements.

Comptabilité par fonds

Fonds d'opérations

Le fonds d'opérations regroupe les activités relatives au fonctionnement et à l'administration de la corporation. Il prend en charge toutes les dépenses relatives à la gestion des placements.

Fonds de prêts d'honneur

Le 31 mars 1995, les administrateurs ont créé le fonds de prêts d'honneur qui a pour but d'octroyer des prêts à certains membres du Barreau du Québec en difficulté pour leur permettre d'acquitter leur cotisation professionnelle et leur prime d'assurance responsabilité afin qu'ils puissent exercer leur profession. Le fonds d'opérations y a versé une contribution de 100 000 \$ à même son surplus libre au cours des exercices antérieurs, et de 5 000 \$ en 2021. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de prêts d'honneur à hauteur de 100 000 \$.

Fonds de prévoyance

Le 19 août 1994, les administrateurs ont créé le fonds de prévoyance qui a pour but de fournir de l'aide aux membres éprouvés et de servir à toute autre fin de bienfaisance décidée de temps à autre par le conseil d'administration. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus libre de 250 000 \$ en 1995 et de 200 000 \$ en 2004. De ces montants, seuls les intérêts peuvent être utilisés aux fins susmentionnées. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de prévoyance à hauteur de 450 000 \$.

Fonds d'assurance

Au cours de l'exercice 1996, les administrateurs ont créé le fonds d'assurance qui représente le fonds de réserve de l'ancien régime d'assurance collective lors du changement d'assureur, en 1985. Il a pour but, à l'occasion, de moduler les primes d'assurance, de créer un fonds de stabilisation ou d'effectuer d'autres dépenses liées à l'amélioration des régimes d'assurance. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus réservé de 325 000 \$ en 1996 et des contributions à même son surplus libre de 350 000 \$ en 2000, de 375 000 \$ en 2004, de 500 000 \$ en 2013, de 69 095 \$ en 2014 et de 654 216 \$ en 2015. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds d'assurance à hauteur de 1 550 000 \$.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021
(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Fonds de projets spéciaux

Le 28 février 2001, les administrateurs ont créé le fonds de projets spéciaux qui a pour but de servir à la mise sur pied de projets au bénéfice des membres du Barreau du Québec, le tout en conformité avec les objectifs de la corporation. Le fonds d'opérations y a versé des contributions à même son surplus libre de 500 000 \$ en 2001 et de 100 000 \$ en 2004. Le fonds d'opérations verse, à même son surplus libre, tout montant nécessaire au maintien du surplus du fonds de projets spéciaux à hauteur de 600 000 \$.

Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec

Le 12 février 2015, les administrateurs ont créé le fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec qui a pour but de développer le marketing, la distribution et la création de nouveaux produits du fonds de placement du Barreau du Québec. Le fonds d'opérations y a versé une contribution à même son surplus libre de 626 500 \$ en 2015, de 250 000 \$ en 2018, de 450 000 \$ en 2019, de 517 000 \$ en 2020, de 480 000 \$ en 2021 et de 801 000 \$ en 2022.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement de la corporation dépend, en partie, des services de membres bénévoles. Du fait que la corporation ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

Immobilisations corporelles et amortissement

Toutes les immobilisations corporelles sont comptabilisées dans le fonds d'opérations. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Période</u>
Mobilier, équipement et ordinateurs	5 ans
Équipement informatique	3 ans

La méthode d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévaluées annuellement et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Contrats de location

Pour tous les nouveaux contrats, la corporation doit apprécier si le contrat contient un contrat de location. Un contrat de location est défini comme étant un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien (le bien sous-jacent) pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La corporation n'a pas de contrat de location pour une période de plus de un an et a choisi de se prévaloir de la mesure de simplification permise pour comptabiliser les contrats à court terme. Par conséquent, plutôt que de comptabiliser un actif au titre des droits d'utilisation et une obligation locative, les paiements liés à ce contrat sont comptabilisés en charges à l'état des revenus et dépenses cumulés sur une base linéaire sur la durée du contrat.

Provisions et actifs et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la corporation et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des garanties de produits accordées, des litiges ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé.

Régime de retraite à prestations définies

Le passif net au titre des prestations définies comptabilisé dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies (OPD) à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime.

La valeur actualisée des OPD a été évaluée selon la méthode de la répartition des prestations au prorata des services.

Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels relatifs aux obligations, le rendement des actifs du régime en excédent du revenu d'intérêts, l'effet de la limite et l'effet des exigences de financement minimum, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et immédiatement au surplus libre sans reclassement ultérieur en résultat net.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le montant lié au régime à prestations définies présenté à l'état de la situation financière correspond à l'écart entre la valeur actuelle des OPD et la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture. Lorsqu'il existe un actif lié au régime à prestations définies, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement futur du régime ou de diminution des cotisations futures du régime. Toutes les exigences de financement minimum qui s'appliquent au régime de la corporation sont prises en compte pour calculer la valeur actuelle des avantages économiques.

Un passif supplémentaire est comptabilisé pour un montant équivalant à l'exigence de financement minimum pour les régimes à prestations définies sur une base actualisée lorsque la corporation n'a pas un droit inconditionnel aux surplus.

Surplus

Les surplus de la corporation comprennent le surplus libre et le surplus réservé.

Le surplus libre représente le cumul des excédents des revenus par rapport aux dépenses de l'exercice courant et des exercices antérieurs.

Les surplus réservés comprennent les montants de réserve établie selon l'activité de chaque fonds.

4 - JUGEMENTS ET ESTIMATIONS CRITIQUES

La préparation des états financiers selon les IFRS exige de la direction de poser un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses.

Les résultats réels peuvent différer des jugements, des estimations et des hypothèses posés par la direction et ils seront rarement identiques aux résultats estimés.

L'information sur les estimations, les hypothèses et les jugements significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des revenus et des dépenses est présentée ci-dessous.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

4 - JUGEMENTS ET ESTIMATIONS CRITIQUES (suite)

Coût du régime de retraite et des OPD

La direction procède à une estimation annuelle des OPD avec le soutien d'actuaire indépendants. Toutefois, le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation. L'estimation des OPD est fondée sur les taux standards d'inflation, les taux de mortalité et des prévisions spécifiques de la corporation relativement aux futures augmentations de salaire. Le taux d'actualisation est déterminé vers la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entreprises de haute qualité libellées dans la même monnaie que les prestations à verser et ayant des échéances similaires à celles de l'obligation liée à la retraite connexe. Il existe des incertitudes quant à l'estimation en particulier des taux qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des obligations de la corporation au titre des prestations définies.

5 - NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE APPLIQUÉES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications et interprétations de normes existantes ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la corporation ne les a pas adoptées de façon anticipée. Celles-ci seront adoptées à leur date d'entrée en vigueur, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence sur les états financiers de la corporation.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

6 - REVENUS NETS DE PLACEMENTS

	2022						
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts des actifs financiers au coût amorti	1 956	295		105			2 356
Variations de la juste valeur des placements, incluant 13 275 \$ de revenus réinvestis	96 962		31 697	161 216	52 913	37 728	380 516
	<u>98 918</u>	<u>295</u>	<u>31 697</u>	<u>161 321</u>	<u>52 913</u>	<u>37 728</u>	<u>382 872</u>
	2021						
	Fonds d'opérations	Fonds de prêts d'honneur	Fonds de prévoyance	Fonds d'assurance	Fonds de projets spéciaux	Fonds de développement du fonds de placement du Barreau du Québec	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus d'intérêts des actifs financiers au coût amorti	1 927	369		129			2 425
Variations de la juste valeur des placements, incluant 17 053 \$ de revenus réinvestis	183 884		67 832	302 704	113 673	81 050	749 143
	<u>185 811</u>	<u>369</u>	<u>67 832</u>	<u>302 833</u>	<u>113 673</u>	<u>81 050</u>	<u>751 568</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

7 - PLACEMENTS (suite)

(a) La quote-part des placements dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec au 31 mars 2022 est constituée d'encaisse (0,57 %; 1,85 % au 31 mars 2021), d'obligations gouvernementales (10,63 %; 11,86 % au 31 mars 2021), d'obligations de sociétés ouvertes canadiennes (9,32 %; 6,94 % au 31 mars 2021), de fonds communs d'actions canadiennes (10,79 %; 10,09 % au 31 mars 2021), de fonds communs d'actions étrangères (22,38 %; 22,73 % au 31 mars 2021), de fonds communs d'obligations canadiennes (18,85 %; 22,37 % au 31 mars 2021), de fonds communs de prêts diversifiés (12,72 %; 13,69 % au 31 mars 2021), de fonds communs immobiliers (10,36 %; 10,47 % au 31 mars 2021) et de fonds communs d'infrastructures (4,39 %).

(b) Le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est détenu comme suit :

	2022	2021
	%	%
Fonds général du Barreau du Québec	42,74	44,34
Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec	9,36	2,71
Fonds du programme d'assistance parentale du Barreau du Québec	0,77	0,82
Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec	28,20	31,81
Fondation du Barreau du Québec	6,30	6,76
La Corporation de services du Barreau du Québec	10,16	10,90
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (PAMBA)	1,00	1,08
École du Barreau du Québec	0,96	1,03
Comité sur la sténographie	0,51	0,55
	100,00	100,00

(c) Les Fonds de placement du Barreau du Québec détenus sont le fonds de dividendes du Barreau du Québec (815 328 \$; 705 370 \$ au 31 mars 2021), le fonds mondial du Barreau du Québec (304 126 \$; 284 922 \$ au 31 mars 2021) et le fonds du marché monétaire (1 957 852 \$; 2 055 591 \$ au 31 mars 2021).

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

8 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES – FONDS D'OPÉRATIONS

	Équipement informatique	Ordinateurs	Mobilier et équipement	Total
	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute				
Solde au 1 ^{er} avril 2021		13 224	15 018	28 242
Acquisitions	1 408	8 591		9 999
Solde au 31 mars 2022	<u>1 408</u>	<u>21 815</u>	<u>15 018</u>	<u>38 241</u>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au 1 ^{er} avril 2021		2 645	8 265	10 910
Amortissement	235	3 504	3 003	6 742
Solde au 31 mars 2022	<u>235</u>	<u>6 149</u>	<u>11 268</u>	<u>17 652</u>
Valeur comptable nette au 31 mars 2022	<u>1 173</u>	<u>15 666</u>	<u>3 750</u>	<u>20 589</u>
Valeur comptable brute				
Solde au 1 ^{er} avril 2020			13 155	13 155
Acquisitions		13 224	1 863	15 087
Solde au 31 mars 2021	<u>–</u>	<u>13 224</u>	<u>15 018</u>	<u>28 242</u>
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde au 1 ^{er} avril 2020			5 262	5 262
Amortissement		2 645	3 003	5 648
Solde au 31 mars 2021	<u>–</u>	<u>2 645</u>	<u>8 265</u>	<u>10 910</u>
Valeur comptable nette au 31 mars 2021	<u>–</u>	<u>10 579</u>	<u>6 753</u>	<u>17 332</u>

9 - RÉGIMES DE RETRAITE

Régime à cotisations définies

La corporation a mis en place un régime à cotisations définies le 1^{er} janvier 2012. Tous les nouveaux employés embauchés à partir de cette date devront participer à ce nouveau régime.

Régime à prestations définies

La corporation pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations définies de type fin de carrière au bénéfice de ses employés et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (Québec). Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

9 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation la plus récente du régime de retraite a été effectuée en date du 31 décembre 2019 et la prochaine évaluation sera effectuée au cours de l'exercice 2023 et sera en date du 31 décembre 2022. Ces évaluations actuarielles déterminent le niveau des cotisations que la corporation doit verser au régime de retraite.

Les actifs du régime sont gérés par une caisse de retraite distincte de la corporation sur le plan juridique. Le régime est administré par un comité de retraite composé de dix membres.

Le régime expose la corporation aux risques actuariels suivants.

Risque de taux d'intérêt

La valeur actualisée des OPD est calculée au moyen du taux d'actualisation déterminé par référence au rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité libellées en dollars canadiens. La durée estimée des obligations d'entreprises de haute qualité est similaire à la durée estimée des OPD. Une diminution du rendement du marché des obligations d'entreprises de haute qualité fera augmenter les OPD de la corporation, bien que, selon les attentes, cela soit partiellement contrebalancé par une augmentation de la juste valeur de certains actifs du régime.

Risque d'investissement

Si les rendements des actifs sont inférieurs au taux d'actualisation des OPD, un déficit sera créé.

Risque de longévité

La corporation est tenue de fournir des avantages pour la vie aux membres du régime à prestations définies. L'augmentation de l'espérance de vie des membres fera augmenter les OPD.

Risque d'inflation

Les OPD sont calculées en considérant un certain niveau d'inflation. Une inflation réelle supérieure à celle anticipée fera augmenter les OPD de la corporation.

Un rapprochement des OPD et des actifs du régime de la corporation avec les montants présentés dans l'état de la situation financière de chacune des périodes de présentation de l'information financière figure ci-après :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies	1 727 500	1 831 500
Juste valeur des actifs du régime	<u>1 905 400</u>	<u>1 815 500</u>
	177 900	(16 000)
Effet du plafonnement de l'actif net	<u>31 900</u>	
Situation de capitalisation – surplus (déficit) et actif (passif) net au titre des prestations définies	<u><u>146 000</u></u>	<u><u>(16 000)</u></u>

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

9 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Obligations au titre des prestations définies

	2022	2021
	\$	\$
Obligations au titre des prestations définies au 1 ^{er} avril	1 831 500	1 616 700
Coût des services fournis au cours de l'exercice	61 900	56 400
Frais d'intérêts	60 500	62 400
Cotisations des participants au régime	17 000	17 800
Prestations versées	(74 900)	(66 600)
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant de changements dans les hypothèses économiques	(168 500)	131 000
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant de l'expérience du régime		13 800
Obligations au titre des prestations définies au 31 mars	<u>1 727 500</u>	<u>1 831 500</u>

Actifs du régime

	2022	2021
	\$	\$
Juste valeur des actifs du régime au 1 ^{er} avril	1 815 500	1 612 700
Revenus d'intérêts	59 800	62 100
Rendement effectif des actifs du régime (excluant les revenus d'intérêts)	38 000	139 200
Frais d'administration	(3 200)	(3 500)
Cotisations de la corporation	53 200	53 800
Cotisations des participants au régime	17 000	17 800
Prestations versées	(74 900)	(66 600)
Juste valeur des actifs du régime au 31 mars	<u>1 905 400</u>	<u>1 815 500</u>

La composition des actifs du régime se présente comme suit :

	2022	2021
	%	%
Actions		
Canadiennes	6,10	5,70
Américaines et internationales	27,30	26,20
Placements alternatifs	23,10	20,20
Titres à revenu fixe	43,50	47,90
	<u>100,00</u>	<u>100,00</u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

9 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

Les composantes de la dépense constatée au titre des prestations définies de l'exercice se présentent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Coût des services fournis au cours de l'exercice	61 900	56 400
Intérêts nets	700	300
Frais d'administration	<u>3 200</u>	<u>3 500</u>
Dépense au titre des prestations définies	<u><u>65 800</u></u>	<u><u>60 200</u></u>

Les réévaluations du passif net ainsi que le passif à l'égard des exigences de financement minimum comptabilisés dans les autres éléments du résultat global du fonds d'opérations se présentent comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	<u><u>174 600</u></u>	<u><u>(5 600)</u></u>

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la corporation pour évaluer les OPD sont les suivantes :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Taux d'actualisation	3,30	3,85 %
Mortalité	Table CPM 2014 pour le secteur combiné avec projection selon échelle CPM-B	Table CPM 2014 pour le secteur combiné avec projection selon échelle CPM-B

Analyse de sensibilité

Les hypothèses actuarielles importantes pour la détermination des OPD sont le taux d'actualisation et l'espérance de vie moyenne. Le calcul des OPD est sensible à ces hypothèses. Les tableaux suivants résument l'incidence des modifications de ces hypothèses actuarielles sur les OPD aux 31 mars 2022 et 2021.

a) Taux d'actualisation :

	<u>2022</u>		<u>2021</u>	
	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
	\$	\$	\$	\$
Augmentation (diminution) des OPD	<u><u>(200 800)</u></u>	<u><u>249 600</u></u>	<u><u>(227 100)</u></u>	<u><u>285 300</u></u>

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

9 - RÉGIMES DE RETRAITE (suite)

b) Espérance de vie moyenne :

	2022		2021	
	Augmentation de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Diminution de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Augmentation de 10 % de l'espérance de vie moyenne	Diminution de 10 % de l'espérance de vie moyenne
	\$	\$	\$	\$
Augmentation (diminution) des OPD	(34 700)	37 600	(38 000)	41 700

L'analyse de sensibilité présentée précédemment a été faite en faisant varier chacune des hypothèses individuellement. En fonction des variations réelles observables dans le futur, il est fort possible que certaines de ces hypothèses soient corrélées, générant par le fait même un impact combiné.

Autres renseignements sur le régime à prestations définies

Les employés de la corporation doivent cotiser au régime au taux fixe de 6,6 % de leur revenu admissible. Le reste des cotisations est financé en partie par la corporation. Les exigences de financement sont fondées sur le cadre de l'évaluation actuarielle du régime de retraite établi dans les politiques de financement.

Compte tenu des données historiques, la corporation s'attend à ce que des cotisations de 33 800 \$ soient versées pour l'exercice 2023.

10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La corporation est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la corporation. La gestion des risques liés aux investissements de la corporation dans le Fonds du patrimoine du Barreau du Québec est effectuée par le Barreau du Québec. La gestion des risques liés aux investissements dans le Fonds de placement du Barreau du Québec est effectuée par la corporation.

La corporation ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Sommaire des actifs et des passifs financiers par catégorie

	2022	2021
	\$	\$
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Placements	6 842 073	7 569 839

La Corporation de services du Barreau du Québec
Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

**10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS,
 ET RISQUES FINANCIERS (suite)**

	2022	2021
	\$	\$
Actifs financiers au coût amorti		
Encaisse	375 462	756 227
Retours d'escomptes à recevoir et autres	234 486	245 608
Prêts d'honneur à recevoir		588
Intérêts courus sur les placements	13 841	6 103
	623 789	1 008 526
Passifs financiers au coût amorti		
Dus au fonds général du Barreau du Québec	33 387	9 986
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (excluant salaires à payer, vacances à payer et taxes à la consommation à payer)	338 960	416 672
	372 347	426 658

La valeur comptable de l'encaisse, des retours d'escomptes à recevoir et autres, des prêts d'honneur à recevoir, des intérêts courus sur les placements, des dus au fonds général du Barreau du Québec et des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement est considérée comme une approximation de la juste valeur en raison des échéances à court terme de ces instruments.

La juste valeur de la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et du placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec a été établie selon le dernier cours acheteur.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs financiers évalués à la juste valeur à l'état de la situation financière cumulée sont présentés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie regroupe les actifs et les passifs financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les niveaux de hiérarchie des évaluations à la juste valeur sont les suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques à la date de présentation de l'information financière;
- Niveau 2 : données d'entrée, autres que les prix cotés visés au niveau 1, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021
(en dollars canadiens)

10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Le niveau dans lequel l'actif ou le passif financier est classé est déterminé selon la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec sont classés au niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur aux 31 mars 2022 et 2021.

Les principaux risques financiers auxquels la corporation est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de change

La corporation est exposée au risque de change en raison de placements libellés en devises. Aux 31 mars 2022 et 2021, la corporation est exposée indirectement au risque de change en raison de la quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et du placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec.

Risque de taux d'intérêt

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec peuvent indirectement exposer la corporation au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière cumulée des actifs financiers de la corporation exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la corporation est exposée.

La quote-part du Fonds du patrimoine du Barreau du Québec et le placement dans les Fonds de placement du Barreau du Québec peuvent indirectement exposer la corporation au risque de crédit.

L'encaisse est détenue dans une grande banque à charte canadienne, dont la notation de crédit est de bonne qualité, afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

La politique de la corporation en matière de gestion relativement aux principaux actifs financiers pour lesquels elle est exposée au risque de crédit se détaille comme suit :

- Le risque de crédit des autres débiteurs de la corporation provient principalement des retours d'escomptes à recevoir et autres et des prêts d'honneur à recevoir. La corporation n'exige pas de garantie de ses clients. De plus, le solde des autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la corporation aux pertes de crédit attendues n'est pas significative.

La Corporation de services du Barreau du Québec

Notes complémentaires

aux 31 mars 2022 et 2021

(en dollars canadiens)

10 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. La corporation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations. Tous les passifs financiers de la corporation ont des échéances contractuelles de moins de un an.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque de variations de la valeur des placements résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs propres au titre ou à son émetteur, ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché. La corporation est exposée au risque de prix, puisque tous ses placements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte. Le risque maximum auquel sont exposés les placements est égal à leur juste valeur.

Aux 31 mars 2022 et 2021, si les cours des marchés avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, les placements auraient augmenté ou diminué d'environ 784 207 \$ et de 756 984 \$ respectivement. Les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart pourrait être important.

11 - POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la corporation sont les suivants :

- Préserver sa capacité à poursuivre ses activités;
- Acquitter ses obligations financières.

La corporation gère son capital sur la base des surplus et au moyen de commandites diverses, d'honoraires de gestion et de retours d'escomptes.

Afin de maintenir ou de rajuster sa structure de capital, la corporation peut être amenée à modifier les dépenses prévues pour la réalisation de certaines activités.

La seule exigence externe imposée sur son capital est qu'un montant de 100 000 \$ doit être conservé à titre de trésorerie selon les exigences de l'Autorité des marchés financiers.

La corporation s'est conformée aux exigences réglementaires en matière de trésorerie au cours de l'exercice et de l'exercice précédent.